



Direction régionale de l'Environnement, de
l'Aménagement et du Logement du Centre

Service Déplacements Infrastructures Transports
Département Infrastructures et Déplacements

Comité de suivi du projet d'aménagement des RN154 et 12 par concession autoroutière en Eure-et-Loir entre A10 et Nonancourt

Préfecture d'Eure et Loir – Chartres – 02 juillet 2012

Relevé de conclusions

La décision ministérielle du 25 juin 2010, prise à l'issue du débat public sur le devenir de la RN154, mené d'octobre 2009 à janvier 2010, prévoyait la mise en place d'un Comité de Suivi du projet.

Le Comité de Suivi a été installé par Monsieur le Préfet de la région Centre, le 03 décembre 2010 à Chartres. Il comporte 80 membres répartis en 5 collèges : services de l'État, élus et représentants des collectivités territoriales, milieu économique, syndicats et société civile, associations. Le garant de l'information et de la concertation, nommé par la CNDP, y est associé.

* * *

Le 02 juillet 2012, la quatrième réunion du Comité de Suivi s'est tenue à la Préfecture de Chartres. La séance a été ouverte à 10h30 par M. le Préfet de région, coordonnateur du projet et Président du Comité.

M. Camux, Préfet de région, a rappelé l'importance du projet pour l'aménagement du département et de la région Centre. Il insiste sur la nécessité de respecter le calendrier même s'il est serré.

M. Guerza, Sous-préfet de Dreux, rend compte de l'évolution du projet depuis le dernier comité de suivi, notamment les réunions de travail ainsi que les réunions publiques des 14 et 15 mars 2012. La participation à ces réunions a été active et dense. Les réunions de travail avec le monde agricole et le monde économique ont permis de prendre en compte les préoccupations spécifiques exprimées. Les études se sont poursuivies.

M. de Montgolfier, président du Conseil Général d'Eure-et-Loir, tient à souligner qu'il faut tenir compte de la mise en place prochaine de l'éco-taxe poids lourds qui rendra les routes nationales et certaines routes départementales payantes pour les poids lourds. Pour les entreprises de transports, le coût sera augmenté, mais emprunter une autoroute, une Route Nationale ou une Route Départementale ne sera pas plus cher.

M. Thirouin – président de la FDSEA d'Eure-et-Loir, salue le travail de consultation qui a été mené par la maîtrise d'ouvrage. Il souhaite travailler sur la classification par couleurs de la grille et s'interroge sur la mobilisation du foncier.

1. Point d'avancement du projet (DREAL Centre et Assistant du Maître d'Ouvrage)

Le diaporama présenté en séance est téléchargeable sur le site du projet : www.154-12.centre.gouv.fr rubrique « La participation des acteurs », sous-rubrique « Le comité de suivi ».

L'information du public

L'activité du site Internet (www.154-12.centre.gouv.fr) a été suspendue pendant la période électorale (de mars à juin). Toutefois, la grille d'analyse a été mise en ligne et les contributions des internautes sur cet outil ont été recueillies.

Depuis la fin de la période de réserve électorale, six fiches thématiques ont été publiées en ligne et d'autres le seront bientôt.

Au 21 juin 2012, le site a enregistré une fréquentation de 4 455 visiteurs (pour 4 945 connexions) avec des pics correspondant notamment à des réunions publiques ou des comités de suivi.

Les deux réunions publiques des 14 et 15 mars 2012 à Dreux (130 personnes) et à Chartres (110 personnes) ont permis de présenter le point d'avancement du projet, son calendrier et la grille d'analyse sur laquelle les contributions étaient attendues.

Les études

Plusieurs études ont été lancées ou se sont poursuivies au cours du 1^{er} semestre 2012, notamment des études environnementales, des études techniques, des études de trafic et des études paysagères.

Constatant plusieurs demandes sur le sujet, le maître d'ouvrage a publié sur le site Internet un tableau récapitulatif des noms des prestataires choisis. Ce tableau sera actualisé en tant que de besoin.

D'autres études seront prochainement engagées, en particulier les études socio-économiques et modales ainsi que les études géotechniques.

La grille d'analyse

La grille d'analyse a été présentée lors des deux réunions publiques de mars 2012 et des réunions spécifiques avec les secteurs agricole et économique. Elle a été mise en ligne sur le site Internet du projet afin que le public puisse apporter sa contribution à l'évolution de cet outil. Un formulaire spécifique a d'ailleurs été développé sur le site Internet afin de faciliter les contributions.

L'ensemble des remarques recueillies a été pris en compte et la grille d'analyse modifiée ou adaptée en conséquence. Les principaux points d'évolutions concernent l'ajout de précisions sur trois axes :

- ✓ axe « Biodiversité » (milieux / espèces / continuités écologiques),
- ✓ axe « Protection des ressources » (surfaces réellement agricoles / foncier pour compensation),
- ✓ axe « Renforcer l'attractivité économique des territoires » (impact économique agricole / viabilité des exploitations ; perturbations des exploitations : fonctionnement et circulation des engins agricoles, des troupeaux et des transports de produits agricoles ; impact économique pour les filières agricoles).

La grille est maintenant finalisée. Elle sera publiée dans les tous prochains jours sur le site du projet.

L'état initial du territoire

L'avancement de l'état initial est présenté au travers d'exemples de cartes en cours de constitution. Ce travail est organisé en quatre thématiques : milieu naturel, milieu physique, milieu humain, patrimoine et paysage.

Ces documents permettront d'établir la carte de synthèse des contraintes à partir de laquelle seront identifiées les options de passage.

La concertation

Deux phases, successives, de concertation seront conduites :

- une première (entre mi-septembre et mi-octobre 2012) permettra la présentation et la comparaison des options de passage possibles dans la zone d'études ; cette concertation aboutira au choix d'un fuseau préférentiel,
- une seconde (entre fin 2012 et début 2013) portera sur les variantes de tracés qui auront été étudiées dans le fuseau préférentiel ; le tracé qui sera retenu à l'issue de la concertation sera étudié puis présenté à l'enquête publique.

Les outils de la concertation

Pour informer largement le public du projet comme de l'avancée des études, mais encore pour permettre la participation de tous aux étapes successives de réflexions, plusieurs outils seront mis en place :

- diffusion par voie postale ("boîmage"), sur l'ensemble de la zone d'étude, d'un document synthétique de quatre pages présentant le contexte du projet et la concertation ;
- mise en ligne d'un dossier support de la concertation sur le site Internet du projet ;
- tenue de réunions publiques : 3 à 4 dans des lieux à définir – plusieurs collectivités se sont proposées pour accueillir une réunion ;
- mise en place d'expositions en plusieurs lieux avec présence ponctuelle d'un représentant du maître d'ouvrage, mise à disposition du dossier de concertation et d'un registre.

L'organisation de cette concertation a été lancée fin juin par un courrier du Sous-préfet de Dreux vers l'ensemble des collectivités (communes et EPCI) concernées par la zone d'étude, afin de recueillir un avis sur les modalités pratiques.

Le public pourra s'exprimer par plusieurs canaux :

- carte « T » qui sera distribuée avec le document synthétique de quatre pages diffusé sur la zone d'étude,
- formulaire sur le site Internet,
- observation portée sur un des registres mis à disposition sur les sites d'expositions,
- réunions publiques (qui seront probablement enregistrées).

Par ailleurs, une charte de la concertation sera rédigée afin de définir les règles de conduite de chacun.

2. Échanges

M. Camux, Préfet de région, invite les membres du comité de suivi à faire part de leurs avis et réactions.

M. Latour, association VIVAVRE, souhaite connaître la méthode de choix des tracés car les consultations pour les marchés publics publiées au BOAMP sont faites sans localisation des zones d'étude.

Réponse de M. Camux, Préfet de région : aucun tracé n'a été choisi et toutes les hypothèses seront étudiées.

Réponse de la DREAL Centre : certaines études, notamment l'étude géotechnique actuellement en consultation, font l'objet d'un marché à bons de commande permettant des prestations selon les besoins.

M. Thirouin, président de la FDSEA d'Eure-et-Loir, souhaite savoir si les études menées pour établir les cartes « Trame Verte - Trame Bleue » seront prises en compte dans les réflexions du projet RN154-RN12.

Réponse de la DREAL Centre : le travail d'établissement des cartes « Trame Verte - Trame Bleue » s'effectue à une échelle beaucoup plus grande (1/3000.000^e) que celui mené pour le projet 154-12. Les secteurs sensibles sont les vallées de l'Avre et de l'Eure qu'il faudra étudier avec attention. De même il sera nécessaire de cartographier la circulation du grand gibier. Dès septembre, des cartes seront présentées aux élus et à la population. Il faudra alors faire la part entre enjeux du territoire et services attendus de l'infrastructure. La grille d'analyse sera mise en ligne dès cette semaine et des cartes plus précises seront prêtes à la fin de l'été.

M. de Montgolfier, président du Conseil Général d'Eure-et-Loir demande sur quelle largeur de territoire portera la consultation.

M. Marleix, député d'Eure-et-Loir souhaite connaître la date à laquelle le travail sur l'état initial sera disponible afin de pouvoir l'étudier et faire un retour à la maîtrise d'ouvrage.

Réponse de la DREAL Centre : les cartes abouties seront disponibles à la fin du mois d'août. Un courriel circulaire sera alors envoyé aux membres du comité de suivi pour les informer de cette publication. L'actualité et les modalités de la concertation seront également sur le site.

M. Hamel, président de l'agglomération drouaise, s'interroge sur les options possibles pour le tronçon commun aux RN 12 et 154.

Réponse de la DREAL Centre : les études partent d'une page blanche. Plusieurs options seront envisagées qui prendront toutes en compte la continuité de la RN154 et celle de la RN12.

Mme Fraudin, présidente de l'association AVERN, constate que seule une réunion publique est prévue à Chartres le 10 juillet, et demande ce qu'il en est pour Dreux.

Réponse de la DREAL Centre : à l'heure actuelle, la phase d'état des lieux n'est pas encore achevée et il y a donc peu d'information à présenter. Ainsi, deux réunions n'ont pas semblé nécessaires. La concertation aura lieu en septembre – octobre.

M. Thirouin, président de la FDSEA Eure-et-Loir, craint le manque d'information et souhaite être associé aux réflexions sur le remplissage de la grille d'analyse.

Réponse de la DREAL Centre et de l'assistant à maîtrise d'ouvrage : la concertation se fera sur trois éléments : l'état initial, les options de passage et la grille selon les options. Il faut renseigner la sensibilité des options de passage pour chaque critère. Par exemple, le prélèvement de surfaces agricoles sera chiffré et un code couleur sera attribué selon l'importance de ce prélèvement dans l'option analysée. Chaque grille d'analyse pourra être le support d'un échange avec la profession agricole.

M. Thirouin pense que la grille d'analyse doit être discutée en comité de suivi.

M. Camux, Préfet de région, rappelle que le comité de suivi est une instance d'information, non de débat ni de concertation. En revanche, les réunions publiques permettront d'échanger largement.

M. Lethuillier, président de la communauté de communes « des Villages du Drouais », demande comment seront traités les 30 000 véhicules/jour de la RN12 qui viennent de l'est de Dreux.

Réponse de la DREAL Centre : les deux réunions publiques du mois de mars ont soulevé cette question qui semble rester incomprise. Le débat public a pointé l'importance de la réflexion sur la RN 12 et de son tronçon commun avec la RN 154, et la décision ministérielle du 25 juin 2010 définit clairement le périmètre du projet d'accélération par recours à la concession : la RN 154 et le tronçon commun RN154-RN12.

M. de Montgolfier, président du Conseil Général d'Eure-et-Loir, s'interroge sur la possibilité d'un raccordement direct à A10 et à A19.

M. Gorges, député d'Eure-et-Loir, considère que l'autoroute A19 a du sens si la future autoroute « 154 » s'y raccorde directement, sans passer par l'A10 qui est déjà encombrée par moment. Le cumul « A154 » et A10 risquerait d'aggraver la situation.

Réponse de la DREAL Centre : des études de trafic sont engagées et permettront d'objectiver cette question. Par ailleurs, en lien avec le ministère, les clauses des contrats des concessionnaires pourraient être vérifiées quant aux éventuels investissements à leur charge en fonction des trafics (maintien du niveau de service).

Mme Fraudin, présidente de l'association AVERN, fait remarquer que le courrier adressé aux collectivités de la zone d'étude pour leur présenter les modalités de la concertation n'a pas été envoyé à la commune de Tréon.

M. Camux, Préfet de la région Centre, précise qu'il s'agit peut-être d'un oubli, mais observe que la commune de Tréon est membre d'un EPCI qui a, lui, été consulté.

3. Conclusion

M. le Préfet de région remercie les membres du comité de suivi de leur participation et rappelle les prochaines échéances :

- réunion publique le 10 juillet 2012,
- poursuite des études et comparaison des options de passage pendant toute la période estivale,
- concertation sur les options de passage de mi-septembre à mi-octobre 2012,
- choix de l'option de passage,
- études des variantes de tracés dans l'option de passage qui aura été retenue,
- concertation sur les variantes de tracés en vue du choix du tracé à présenter à l'enquête publique.

* * *

Un prochain Comité de Suivi se tiendra en décembre 2012, respectant le rythme semestriel défini.

* * *

12 NOV. 2012

Le Préfet de Région

Michel CAMUX